



ACADEMIE DE MONTPELLIER

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de l'Hérault

Division des PERSONNELS Enseignants 1^{er} degré

Montpellier, le 18 décembre 2025

Affaire suivie par :

POUEYMIRO Pauline

Cheffe de bureau

Tél : 04 67 91 52 82

Courriel: reponsecandidature34@ac-montpellier.fr

L'inspectrice d'académie

Directrice académique des services
de l'Education nationale de l'Hérault

à

31, rue de l'Université
CS 39004
34064 Montpellier cedex 2

Mesdames les institutrices et
professeures des écoles,
Messieurs les instituteurs et
professeurs des écoles du
département de l'Hérault

s/c de Mesdames les Inspectrices,
Messieurs les inspecteurs
de l'éducation nationale

OBJET : Appel à candidatures sur postes spécifiques – rentrée 2026

PI : Annexe 1 : fiche de candidature pour les recrutements sur postes à exigences particulières (PEP)

Annexe 2 : fiche de candidature pour les recrutements sur postes à profil (PAP)

La grande majorité des postes est attribuée au barème. Cependant, pour certains types de postes, et afin d'améliorer l'adéquation poste/enseignant et la qualité du service en faveur des élèves, il peut être fait appel, dans certains cas, à des procédures particulières.

Ces postes sont de deux types :

- les postes à exigence particulière (PEP),
- les postes à profil (PAP).

Nb : Les fiches descriptives de ces postes seront disponibles sur ACCOLAD.

La présente circulaire a pour objectif de présenter les fonctions qui font l'objet d'un appel à candidature, la procédure à suivre, les conditions de nomination sur ces postes et le calendrier.

1. Postes à exigence particulière (PEP)

Ces postes nécessitent la vérification préalable auprès du candidat de la détention de titres ou diplômes ou de la maîtrise d'une compétence ou d'une expérience particulière. Les candidats retenus sont départagés par le barème.

Trois catégories :

1.1 Postes justifiant d'un pré-requis

1.2 Postes privilégiant une certification complémentaire

1.3 Postes nécessitant une compétence particulière

NB : les personnels qui exercent sur une de ces catégories de poste et qui souhaitent muter pour le même type de poste sont dispensés d'entretien.

1.1 Postes justifiant d'un pré-requis	Titres requis	Modalités de recrutement
Postes spécialisés en ASH		
Enseignant référent pour élèves handicapés	CAPSAIS ou CAPA-SH ou CAPPEI	Avec commission d'entretien – procédure académique – informations communiquées en février/mars
Hôpitaux	CAPSAIS ou CAPA-SH option C ou D ou CAPPEI	Avec commission d'entretien

1.2 Postes privilégiant une certification complémentaire	Titres privilégiés	Modalités de recrutement
Poste UPE2A	Certification complémentaire FLS, diplôme universitaire FLE, ...	Avec commission d'entretien si nécessaire Dispense d'entretien si Certification complémentaire FLS
Poste EMILE anglais	Niveau B2	Avec commission d'entretien

1.3 Postes nécessitant la vérification préalable auprès du candidat de la qualité de sa motivation ainsi que d'une compétence et d'une <u>expérience a minima de 3 ans en maternelle.</u>	Titres privilégiés ou requis	Modalités de recrutement
Poste d'enseignant de classe spécifique d'accueil et de scolarisation des enfants de moins de trois ans et/ou en classe « passerelle »	Aucun	Avec commission d'entretien

Procédure

Les candidats sollicitant une affectation sur un poste à exigences particulières (PEP) :

- constituent obligatoirement un dossier à partir de la **fiche de candidature** - annexe 1 – accompagnée d'une lettre de motivation et d'un CV,

IMPORTANT : pour faciliter le traitement des dossiers, il est demandé de nommer très précisément toutes les pièces jointes en indiquant : NOM – type de pièce – poste demandé (ex : DURAND – lettre de motivation- poste d'enseignant référent)

- **transmettent ce dossier à la DIPER par courriel (reponsecandidature34@ac-montpellier.fr) pour le vendredi 16 janvier 2026 à minuit (délai de rigueur).**

- procèdent à la saisie de leur vœu sur SIAM via I-PROF, pendant la période d'ouverture du serveur.

Les candidats seront convoqués devant une commission départementale via leur adresse mail professionnelle. L'utilisation de toute autre adresse de messagerie entraînera la non-prise en compte de la candidature.

Les entretiens se dérouleront **courant février/mars 2026**.

La commission émet un avis (favorable ou défavorable). Seuls les vœux des candidats ayant reçu un avis favorable seront examinés dans le cadre du mouvement. L'attribution du poste se fait ensuite au barème.

Les avis favorables prononcés lors de ces commissions sont valables pour 5 ans depuis le 01/09/2020 (contre 3 ans avant le 01/09/2020).

Les résultats seront communiqués avant l'ouverture du serveur.

2. Postes à profil (PAP)

Ces postes nécessitent une modalité de recrutement pour laquelle l'adéquation poste/profil doit être la plus étroite, dans l'intérêt du service. Dans ces situations limitées, la sélection des candidats s'effectue hors barème après entretien devant une commission.

A l'exception des postes en sections internationales, les professeurs des écoles stagiaires (PES) ne peuvent candidater sur ce type de poste.

Liste des types de postes à profil

- Coordonnateur de réseau d'éducation prioritaire
- Conseiller Pédagogique de Circonscription
- Directeur en REP+
- Directeur d'école avec décharge complète
- Directeur exerçant en section internationale ou bilingue
- Enseignant exerçant en section internationale
- Enseignant en dispositifs relais

- Conseiller pédagogique à vocation départementale (dont CP ASH)
- Chargé de mission (dont coordination bureau AVS / coordination CDOEASD / ARS-MDPH)
- Responsable de centre de ressources
- Professeur spécialisé option D « Unité d'enseignement externalisée Maternelle Autisme » (UEEM Autisme)
- Enseignant en maison d'arrêt.
- Enseignant MDPH
- Coordonnateur unité d'enseignement du CHU
- Poste d'Animateur Soutien / Ecole du Socle
- Poste CASNAV/UPS
- Poste de Coordonnateur CASNAV 1^{er} degré

Procédure

Les candidats sollicitant une affectation sur l'un de ces postes vacants à ce jour (liste communiquée ultérieurement):

- constituent obligatoirement un dossier à partir de la **fiche de candidature** (annexe 2) accompagnée d'une lettre de motivation et d'un CV,

IMPORTANT : pour faciliter le traitement des dossiers, il est demandé de nommer très précisément toutes les pièces jointes en indiquant : NOM – type de pièce – poste demandé (ex : MARTIN – CV- poste de CPC de la circonscription de SETE)

- **transmettent ce dossier à la DIPER par mail (reponsecandidature34@ac-montpellier.fr) (date de retour précisée ultérieurement).**

Il sera réalisé un examen approfondi des candidatures afin d'identifier les enseignants pour lesquels l'adéquation avec le poste est la plus étroite.

Ces candidats seront convoqués devant la commission départementale via leur adresse mail professionnelle. Les entretiens se dérouleront **courant février/mars 2026**. La commission proposera un classement à la Directrice académique des services de l'éducation nationale de l'Hérault.

Les résultats seront communiqués avant l'ouverture du serveur.

Les candidats classés en rang 1 seront affectés avant le mouvement à titre définitif sur le poste correspondant

(en cas de classement sur plusieurs PAP en rang 1, les intéressés seront contactés par la DIPER pour émettre un ordre de vœux).

SIGNALE : un candidat retenu sur un PAP verra sa participation au mouvement intra-départemental automatiquement annulée par la DIPER.

Catherine CÔME

